

proposent aux élus conseillers régionaux de la Gauche Unitaire une formation sur le thème :

## **Les Régions dans le cadre de l'acte III de la DECENTRALISATION**

**Le samedi 17 décembre 2011 de 9h30 à 18h00 et  
le dimanche 18 décembre 2011 de 9h30 à 17h00**

**Gauche Unitaire  
23 Boulevard Jean Jaurès  
93400 St Ouen**

### **Programme**

---

#### **Samedi 17 décembre 2011**

**9h30 : Accueil**

**10h00 : Tour de table concernant les attentes des participant-e-s**

**10h30 : Historique de la décentralisation, la situation actuelle, acte III de la décentralisation**

Intervenant : Michel ANGOT, Syndicaliste fonction publique territoriale

*Déjeuner*

**14h00 : Décentralisation et pouvoirs des territoires : communes – département – région – Etat – Europe**

Intervenant : Michel ANGOT, Syndicaliste fonction publique territoriale

**16h30 : Le financement des collectivités territoriales**

Intervenant : Nicolas BENIES, Economiste

#### **Dimanche 18 décembre 2011**

**9h30 : Collectivités territoriale et Services Publics, y compris la Fonction Publique Territoriale**

Intervenant : Jean Michel Drevon, Syndicaliste Fonction Publique

*Déjeuner*

**14h00 : Décentralisation et démocratie : quels liens avec la population ? La place des femmes dans les institutions ?**

Intervenante : Annick MONOT, Militante associative

**17h00 : Fin de la formation**

**Bulletin d'inscription aux deux journées de formation  
(valant convention simplifiée à renvoyer à Formation et Citoyenneté) :**

**Les Régions dans le cadre de l'acte III de la DECENTRALISATION**

**Le samedi 17 décembre 2011 de 9h30 à 18h00 et le dimanche 18 décembre 2011 de 9h30 à 17h00  
Gauche unitaire, 23 Boulevard Jean Jaurès, 93400 St Ouen**

Nom et Prénom :

Adresse personnelle :

E-mail :

Téléphone :

Mandat - fonction :

Collectivité :

Adresse de facturation :

**Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et Citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre collectivités.**

**Elu-e-s et agents territoriaux des communes  
et intercommunalités :**

- de 1000 à 5000 habitants	350 €
- de 5000 à 10000	500 €
- de 10000 à 15000	600 €
- de 15000 à 30000	700 €
- de 30000 à 50000	800 €
- de 50000 à 75000	900 €
- de 75000 à 100000	1000 €
- plus de 100000	1100 €
- Conseillers régionaux et généraux	1100 €

Ce tarif comprend les frais de formation, de déjeuner et d'hébergement.

En cas de désistement, si Formation et Citoyenneté n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 100%.

**Signature du responsable de la collectivité**

**Signature de l'élue**

cachet de la collectivité  
(obligatoire)

**Le droit à la formation des élu-e-s**

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élue constituent une dépense obligatoire pour les collectivités.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de Formation et Citoyenneté.

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Nous demandons à chaque élu-e pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription, avant la date de la formation.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe auprès de la collectivité territoriale.